

Licence & Master de Science Politique

Règles de calcul des moyennes, de passage et
de consultation des résultats

2026-2027

Décomposition des diplômes

Les diplômes se décomposent en 4 niveaux :

- Années
- Semestres
- UE (unités d'enseignement, qui sont des groupes de cours)
- EC (éléments constitutifs = les cours)

La licence comporte en 6 semestres :

- S1 et S2 en L1,
- S3 et S4 en L2,
- S5 et S6 en L3.

Le master compte 4 semestre :

- S1 et S2 en M1,
- S3 et S4 en M2.

Par exemple : Licence 1	EC semestre 1 (L1 S1)	EC semestre 2 (L1 S2)
UE Grands domaines de la science po	M2E M3P	Introduction à la théorie politique
	Droit constitutionnel et institutions comparées	Introduction aux relations internationales
	Introduction à la sociologie politique	Introduction à la sociologie de l'action publique
UE Spécialisation	Économie politique	Techniques d'enquête quantitatives
	Socio-histoire du champ politique français de 1789 à aujourd'hui	Techniques d'enquête qualitatives
UE Ouvertures	EC propédeutique ou EC découverte	EC libre
	Langue vivante 1	Lire et écrire le monde social et politique

Les crédits ECTS

Chaque EC (cours) est associé à des crédits ECTS. Ces crédits entrent dans le système européen *European Credit Transfer and Accumulation System* et permettent d'établir des comparaisons entre diplômes en Europe, facilitant les mobilités.

Lorsque vous validez un EC, vous obtenez la totalité des crédits ECTS correspondants. Les ECTS comptent pour l'autorisation à passer d'une année à l'autre (voir les pages consacrées au passage à l'année supérieure, ci-après). Ils entrent donc dans le processus de validation du diplôme.

Exemple: Master 1 Parcours A	EC semestre 1	Crédits ECTS	EC semestre 2	Crédits ECTS
UE Spécialisation disciplinaire	Construire et administrer les différences	6	Penser l'imbrication des rapports de domination et des injustices	5
	Action publique et politiques sociales	6	Droits et dispositifs de lutte contre les discriminations	5
	Discrimination, justice, police	6	EC transversal	5
UE Ouverture disciplinaire et linguistique	Approches critiques du politique OU EC transversal OU EC à prendre dans un département partenaire	6	Séminaire de professionnalisation	5
			Techniques d'enquête qualitatives et quantitatives en SHS	5
	Langue 1	6	Accompagnement du mémoire : lire et produire des sciences sociales I	5
Total		30		30

Les coefficients

Chaque EC (cours) et chaque UE sont également associés à un coefficient qui détermine leur poids dans le calcul des moyennes. **Il faut bien distinguer ECTS et coefficients, qui ne se recouvrent pas forcément.**

La moyenne est faite d'abord au sein d'une UE, puis entre UE au sein d'un semestre, enfin entre semestres au sein d'une année – compte tenu des coefficients affectés à chaque cours et à chaque UE.

La situation diffère selon le cursus suivi (L ou M), le niveau d'étude (L1, L2, L3, M1, M2) et l'UE concernée. Voici plus de détails :

En Licence

Les coefficients des cours du 1^{er} bloc UE du 1^{er} semestre (UE « Grands domaines de la science po » en L1; UE « Objets de la science po » en L2; UE « Domaines émergents de la science po » en L3) sont différents des ECTS associés à ces mêmes cours.

Attention, pour calculer vos moyennes, ce sont les coefficients et non les ECTS que vous devrez prendre en compte.

Par exemple :
Semestres 1 de
L1 et L2

	EC L1, semestre 1	Ects	Coef		EC L2, semestre 1	Ects	Coef
UE Grands domaines de la science po Coef. = 15 ECTS = 18	M2E M3P	6	3	UE Objets de la science po Coef = 21 ECTS = 18	Analyse de l'Etat et de l'administration	6	6
	Droit constitutionnel et institutions comparées	6	6		Org° internationales	6	6
	Introduction à la sociologie politique	6	6		Participation politique et élections	3	6
UE Spécialisation Coef. = 6 ECTS = 6	Économie politique	3	3	UE Spécialisation Coef. = 6 ECTS = 6	M3P	3	3
	Socio-histoire du champ politique français de 1789 à aujourd'hui	3	3		Enquête collective	3	3
UE Ouvertures Coef. = 6 ECTS = 6	EC propédeutique ou EC découverte	3	3	UE Ouvertures Coef. = 6 ECTS = 6	Epistémologie des sciences sociales	3	3
	Langue vivante 1	3	3		PIX compétences numériques	3	3
					Langue vivante 2	3	3

En master,

Tous les cours ont le même coefficient (ils sont tous « coefficient 1 ») et toutes les UE sont aussi coefficient 1.

SAUF durant le second semestre de M2 : l'UE « Mémoire/Stage » est affectée d'un coefficient 4, et pèse donc davantage dans votre moyenne du semestre.

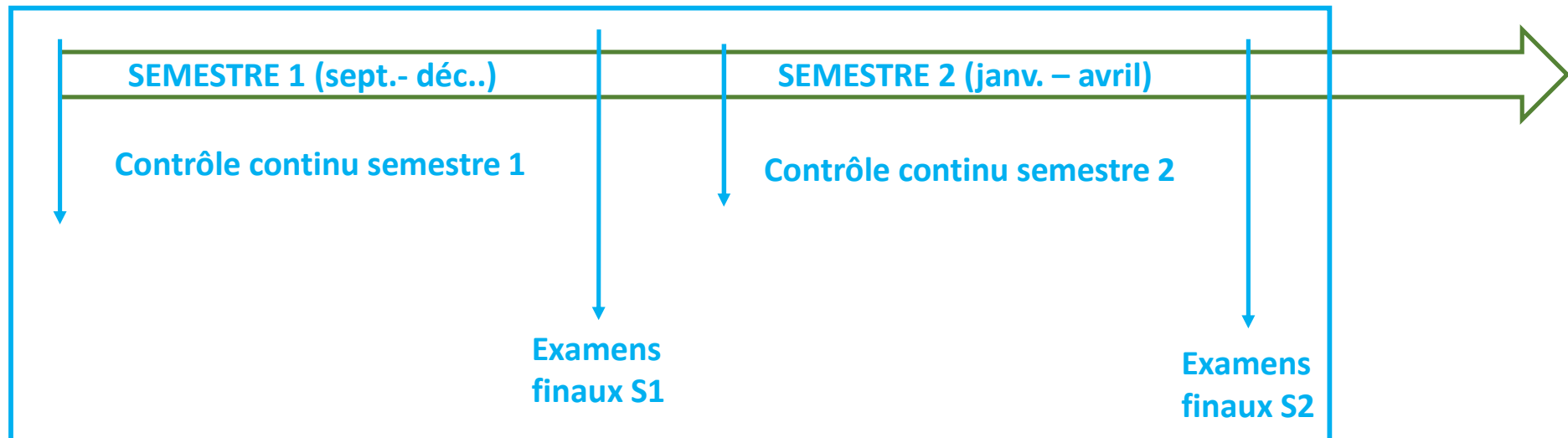
Exemple: Master 2 Parcours B	EC semestre 1	ECTS	Coef		EC semestre 2	ECTS	Coef
UE Spécialisation ECTS = 20 Coef = 1	Questioning the security-humanitarian nexus	5	1	UE Initiation à la recherche ECTS = 10 Coef = 1	Séminaire de recherche	5	1
	Plaider des causes globales (atelier)	5	1		Accompagnement du mémoire: Lire et produire les sciences sociales (Tutorat II)	5	1
	EC transversal	5	1				
	EC Libre	5	1				
UE Professionalisation ECTS = 10 Coef = 1	Gestion par projets	5	1	UE Stage et mémoire ECTS = 20 Coef = 4	Mémoire de recherche ou de stage	20	4
	Techniques d'enquête...	5	1				
Total		30				30	

Semestres 1 et 2

L'évaluation se fait semestre par semestre.

Pour chacun des cours d'un semestre, votre moyenne est calculée

- selon un barème fixé par l'enseignant.e, à partir du contrôle continu et de l'examen final.
- ou à partir du seul examen final pour les étudiant.es salarié.es (dispensé.es de contrôle continu)



Règles de calcul de la moyenne du semestre

Exemple : au S1 de la L1

Parfois vous croyez que le calcul de la moyenne se fait comme dans le tableau suivant.

C'est FAUX car il faut tenir compte des coefficients de chaque cours et UE.

UE Grands domaines de la science po	M2E M3P	13		MOYENNE SEMESTRE = (13+15+14+9+11+12+10)/7 =12
	Droit constitutionnel et institutions comparées	15	+	
	Introduction à la sociologie politique	14	+	
UE Spécialisation	Économie politique	9	+	
	Socio-histoire du champ politique français de 1789 à aujourd'hui	11	+	
UE Ouvertures	EC propédeutique ou EC découverte	12	+	
	Langue vivante 1	10	+	

Règles de calcul de la moyenne par semestre

On calcule d'abord la moyenne de chaque UE, puis la moyenne des moyennes d'UE, pour obtenir celle du semestre. Chaque semestre du cursus est coefficient 1.

UE	EC	Note (moyen ne du cours)	Coef. par EC	Moyenne UE	Moyenne UE	Coef. par UE	Moyenne semestre	Moyenne Semestre
UE Grands domaines de la science po	M2E M3P	13	3	$\frac{(13 \times 3 + 15 \times 6 + 14 \times 6)}{(3 + 6 + 6)} = 14,2$	14,2	15	$\frac{(14 \times 15 + 10 \times 6 + 11 \times 6)}{(15 + 6 + 6)} = 12,55$	12,55
	Droit constitutionnel et institutions comparées	15	6					
	Introduction à la sociologie politique	14	6					
UE Spécialisation	Économie politique	9	3	$\frac{(9 \times 3 + 11 \times 3)}{(3 + 3)} = 10$	10	6		
	Socio-histoire du champ politique français...	11	3					
UE Ouvertures	EC propédeutique ou EC découverte	12	3	$\frac{(12 \times 3 + 10 \times 3)}{(3 + 3)} = 11$	11	6		
	Langue vivante 1	10	3					

Compensation

Si, pour un cours (EC), vous obtenez **une note moyenne <10**.

Alors,

→ le cours n'est pas validé.

→ Vous avez le **statut « ajourné.e »**.

MAIS cette note peut-être **compensée**.

Il existe 3 **sortes de compensation** :

- Entre EC au sein d'une même UE
- Entre UE d'un même semestre
- Entre semestres d'une même année.

Détaillons ...

	EC semestre 1 (L1 S1)	EC semestre 2 (L1 S2)
UE Grands domaines	M2E M3P	Introduction à la théorie politique
	Droit constitutionnel et institutions comparées	Introduction aux relations internationales
	Introduction à la sociologie politique	Introduction à la sociologie de l'action publique
UE Spécialisation	Économie politique	Techniques d'enquête quantitatives
	Socio-histoire du champ politique français de 1789 à aujourd'hui	Techniques d'enquête qualitatives
UE Ouvertures	EC propédeutique ou EC découverte	EC libre
	Langue vivante 1	Lire et écrire le monde social et politique

Compensation entre différents EC/cours d'une même UE

<u>UE</u>	<u>EC</u>	<u>Notes moyenne s EC</u>	<u>Résultats AVANT compensation</u>	<u>Moyenne UE</u>	<u>Statut EC APRÈS compens°</u>	<u>Statut UE APRÈS compensa°</u>
UE Ouvertures	EC Découverte	9	Ajourné.e	MOYENNE UE = $(9 \times 3 + 11 \times 3) / 6 = 10$	Admis.e par compensation	Admis.e par compensation
	EC Langue	11	Admis.e		Admis.e	

Pour un cours (EC), vous obtenez une note moyenne < 10

⇒ le cours n'est pas validé (vous avez le statut « ajourné.e »).

MAIS

dans l'UE correspondante, vos résultats pour les autres cours vous permettent d'avoir une moyenne pour l'UE ≥ 10 ,

⇒ alors vous validez tous les cours (EC) de l'UE.

⇒ et vous validez l'UE dans son ensemble.

Compensation entre UE d'un même semestre

Si vous n'avez pas la moyenne pour une UE au cours d'un semestre (UE non validée),
MAIS que votre moyenne du semestre est ≥ 10 ;
→ vous pouvez valider par compensation une UE et ses EC.

<u>UE</u>	<u>EC</u>	<u>Notes moyennes EC</u>	<u>Moyennes UE</u>	<u>Résultats AVANT compensation ENTRE UE</u>	<u>Moyenne semestre</u>	<u>Résultats APRÈS compensation ENTRE UE</u>
UE Grand domaines	M2E M3P	13	14,2	UE validée	MOYENNE SEMESTRE = $(14,2 \times 15 + 8,5 \times 6 + 11 \times 6) / 27$ =12,2	UE validée
	Droit constitutionnel et institutions comparées	15				
	Introduction à la sociologie politique	14				
UE Spécialisation	Économie politique	11	8,5	UE non validée		UE validée par comp.
	Socio-histoire ...	6				
UE Ouvertures	EC découverte ou EC propédeutique	12	11	UE validée		UE validée
	Langue vivante 1	10				

Compensation entre semestres d'une même année

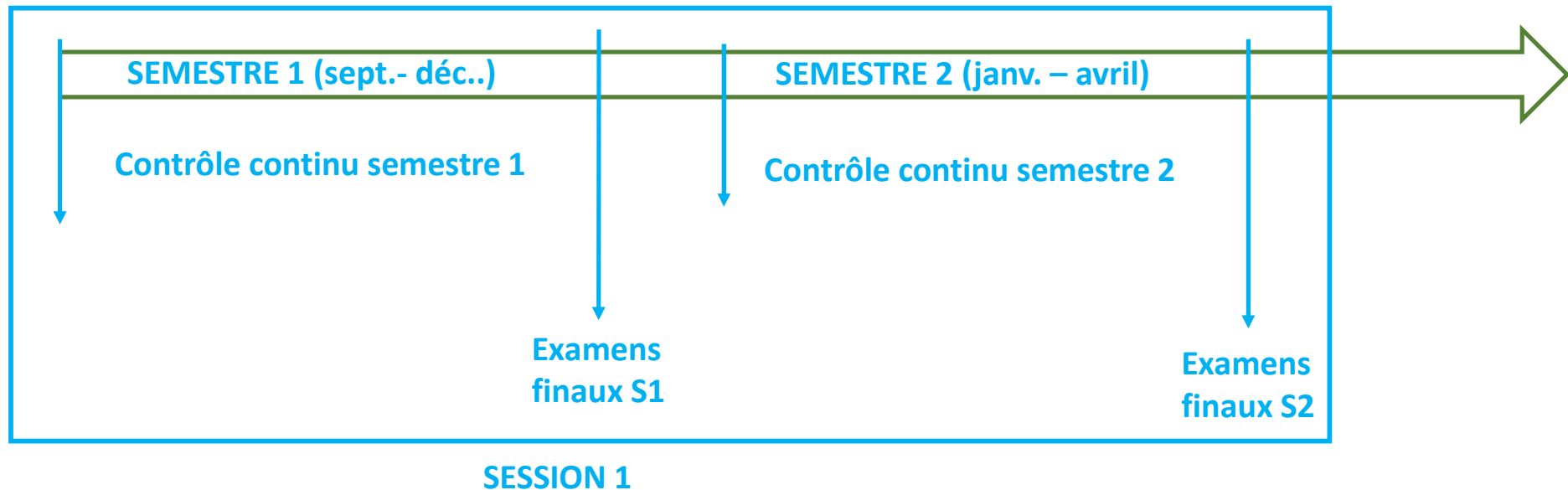
Vous pouvez aussi obtenir la validation de vos UE par une compensation entre les deux semestres d'une année.

<u>UE</u>	<u>Résultats</u> <u>semestre 1</u>	<u>Moyenne</u> <u>semestre 1</u>	<u>Résultats AVANT</u> <u>comp. entre</u> <u>semestres</u>	<u>Résultats</u> <u>semestre 2</u>	<u>Moyenne</u> <u>semestre 2</u>	<u>Résultats</u> <u>AVANT</u> <u>comp. entre</u> <u>semestres</u>	<u>Moyenne</u> <u>générale L1</u>	<u>Résultats</u> <u>APRÈS</u> <u>comp. entre</u> <u>semestres</u>
UE Grands domaines	11,5	9,9	UE validée	11		UE validée	10,05	Année validée (par comp. entre UE et entre semestres)
UE Spécialisation	8		UE non validée	10	10,2	UE validée		
UE Ouvertures	8		UE non validée	8		UE validée (par comp. entre UE)		

Session 1

Ce dont nous avons parlé jusqu'à présent c'est la « session 1 ». elle comprend pour chaque semestre

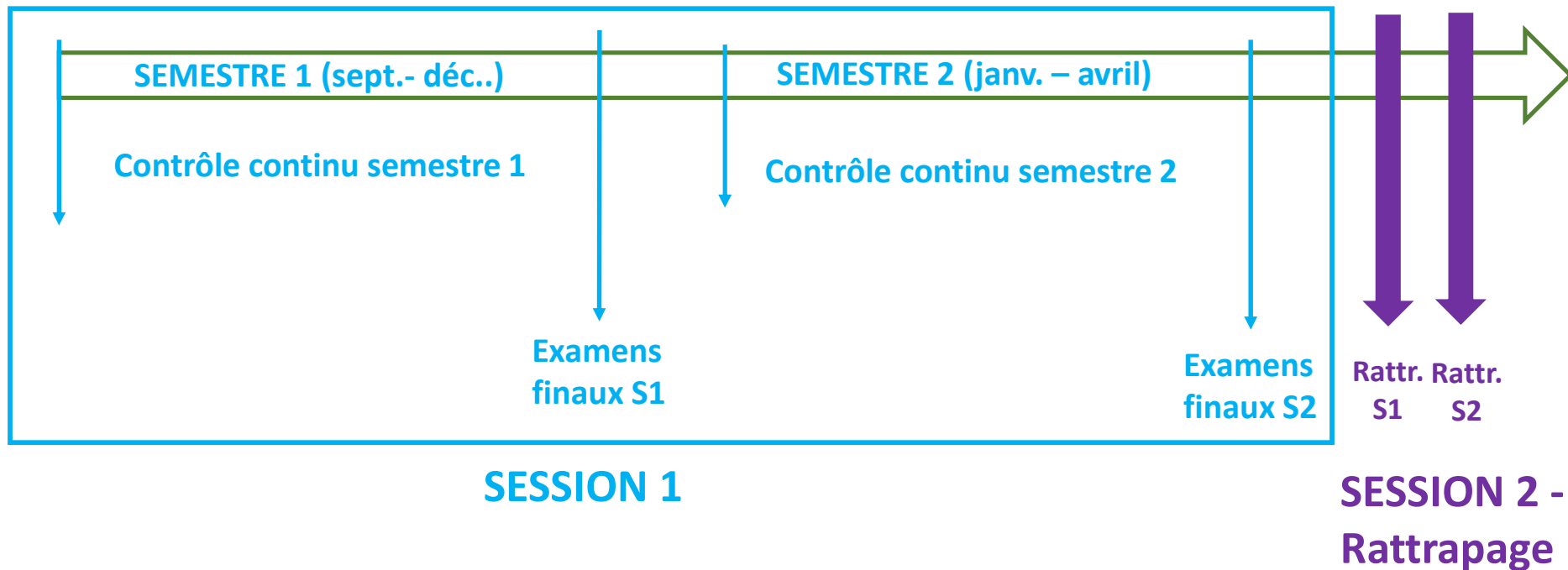
- le contrôle continu
- et les examens finaux.



Session 2 (le « rattrapage »)

Mais il y a aussi la « session 2 », dite de « rattrapage » (ou de « seconde chance »).

- Une fois que la session 1 de toute l'année (premier et deuxième semestres) est finie,
- une fois que toutes les notes de session 1 ont été enregistrées,
- s'ouvre la session 2, le « rattrapage ».



Dans quel cas, passe-t-on le rattrapage (session 2)?

Si, à la session 1, pour un EC (un cours),

- vous obtenez une note ≥ 10
 - cette note est définitive = elle ne peut être modifiée en session 2
 - **vous ne pouvez pas passer le rattrapage.**

Si, à la session 1, pour un EC (un cours)

- vous avez été défaillant.e (pas de note) ;
- vous avez eu une note < 10 et qu'elle n'est pas compensée
- vous avez eu une note < 10 , qu'elle peut être compensée MAIS que vous préférez RENONCER à cette mauvaise note initiale
 - **vous pouvez passer le rattrapage**

Renonciation : comment ça marche (1/2)

En session 1,

- vous avez une moyenne < 10 à un cours (EC).
 - Mais dans la même UE, vous avez d'autres moyennes suffisamment élevées pour avoir une moyenne générale de l'UE ≥ 10
- vous pourriez donc « compenser » votre note < 10 et valider le cours (EC) et toute l'UE correspondante.

OR vous ne voulez pas que cette note < 10 fasse baisser votre moyenne d'UE,
→ donc vous voulez repasser cet EC au rattrapage pour obtenir une meilleure note.

→ Et bien vous pouvez « renoncer » à votre note < 10 obtenue en session 1, pour tenter d'en obtenir une meilleure au rattrapage.

Renonciation : comment ça marche (2/2)

Cependant : il faut obligatoirement le dire au secrétariat :

- En remplissant le formulaire de renonciation à la compensation
- Exactement entre le moment où les résultats de la session 1 sont calculés et officiels et le moment où la session 2 (le rattrapage) commence : la date du rattrapage est connue dès le début de l'année.

Si cette formalité n'est pas remplie,

- la compensation s'opère automatiquement (votre note < 10 est incluse dans la moyenne de l'UE), nous ne pouvons techniquement rien n'y faire.
- si vous allez quand même passer l'examen de rattrapage, ce rattrapage est nul et non avvenu, il ne comptera pas.

ATTENTION (1) : être défaillant et avoir zéro, ça n'est pas pareil !

Si vous n'avez rendu aucun devoir dans le cadre d'un cours (EC) :

- ⇒ vous serez considéré comme « défaillant.e »
- ⇒ ce résultat ne peut pas être pris en compte dans le calcul des moyennes (ce n'est pas une note, c'est une absence de note),
- ⇒ c'est-à-dire que vous ne pourrez pas compenser ce résultat par vos autres notes au sein de l'UE, ni dans d'autres UE du semestre.
- ⇒ vous serez obligé.e de passer les examens de rattrapage pour ce cours (EC)

Si vous avez rendu un unique et très très mauvais devoir (voire une copie blanche), un enseignant.e peut décider de vous mettre zéro comme résultat :

- ⇒ ce résultat est pris en compte dans le calcul des moyennes (c'est une note), il peut être compensé par de bonnes notes au sein d'une UE, d'un semestre ou d'une année.

ATTENTION (2) : une note < 10 non compensée sur une année est perdue pour les années suivantes

Si pour un cours (EC) votre note est < 10

ET qu'elle n'est pas compensée :

→ vous ne pouvez pas la garder l'année suivante.

→ Vous serez obligé.es de suivre à nouveau ce cours (EC) l'année suivante.

Processus de calcul de la moyenne (Récapitulatif)

Les moyennes sont

- d'abord calculées au niveau des UE,
- puis au niveau des semestres,
- puis sur l'année pour la session 1
- puis pour la session 2.

Règles de passage en Licence

Passer de la L1 à la L2

En fin d'année de L1,

Si vous avez validé les 60 ECTS constitutifs de la première année,

→ vous êtes **admis.e à vous inscrire en L2** l'année suivante.

Si vous n'obtenez pas les 60 ECTS,

→ vous êtes **ajourné.e**.

Cependant,

si vous avez acquis **au moins un semestre entier et 48 ECTS sur l'année**

→ vous pouvez être autorisé.e à vous inscrire en L2

→ avec pour obligation de repasser, au cours de votre année de L2, les EC qui n'avaient pas été validés au cours de la première année.

→ Vous aurez alors le statut **AJAC : ajourné.e mais autorisé.e à continuer**

Passer de la L2 à la L3

Si vous êtes en deuxième année et si **vous avez validé**

- **les 60 ECTS de L1**
- **ET les 60 ECTS de L2**

→ vous êtes **admis.e à poursuivre en L3.**

Dans le cas **contraire,**

→ vous êtes **ajourné.e.**

Cependant,

si vous êtes en deuxième année et si **vous avez validé**

- **les 60 ECTS de L1**
- **Et un semestre + au moins 48 ECTS de L2**

→ vous pouvez être autorisé.e à vous inscrire en troisième année,

→ avec l'obligation de valider au cours de votre L3 les EC non-acquis de L2.

→ Vous aurez alors le statut **AJAC : ajourné.e mais autorisé.e à continuer**

Attention!!!

Aucun.e étudiant.e de L2 ne peut être autorisé.e à s'inscrire en L3 s'il ou elle n'a pas validé **la totalité des ECTS de L1**.

Autrement dit, **on ne peut pas être inscrit.e sur 3 niveaux**.
Aucune dérogation ne sera accordée (impossibilité légale).

Donc,
si vous passez en L2 avec le statut « AJAC » et des EC de L1 à valider,
vous devez donner priorité à la validation de ces EC de L1.

Règles de passage en Master

Passer du M1 au M2

En fin d'année de M1,

Si vous avez validé les 60 ECTS constitutifs de la première année de master,

→ vous êtes **admis.e à vous inscrire en M2** l'année suivante.

Si vous n'obtenez pas les 60 ECTS,

→ vous êtes **ajourné.e**.

Cependant,

si vous avez acquis **au moins 45 ECTS de l'année de M1**

→ vous pouvez être autorisé.e à vous inscrire en M2

→ avec pour obligation de repasser, au cours de votre année de M2, les EC qui n'avaient pas été validés au cours de l'année précédente.

→ Vous aurez alors le statut **AJAC : ajourné.e mais autorisé.e à continuer**

Lexique des résultats

- Admis : vous avez validé votre EC, UE ou semestre, vous avez acquis les crédits ECTS correspondants.
- Ajourné : vous n'avez pas validé votre EC, UE ou semestre, vous n'avez pas acquis les crédits correspondants.
- Défaillant : vous n'avez pas de note pour cet EC, cette UE ou ce semestre.
- AJAC : ajourné.e mais autorisé.e à continuer.

Logiciels et interfaces

- Le logiciel de traitement des notes s'appelle Pégase.
- Vous voyez vos notes sur l'interface étudiant de l'ENT : ce que vous voyez est indicatif, n'a pas de valeur légale.
- Les secrétariats licence et master voient toutes vos notes sur une autre interface de Pégase.
- Les enseignant.es n'ont pas accès à vos résultats, iels n'ont accès qu'à des feuilles de saisie pour leurs cours.

Voir ses notes sur l'ENT dans son espace Pégase



Pour télécharger votre relevé de notes (RN) depuis votre espace numérique Pégase – Mon Dossier Web (MDW) :

- 1- Cliquez sur « **Parcours** »
- 2- Choisissez l'année universitaire, Année 2023-2024, par exemple, au titre de laquelle vous souhaitez télécharger le RN
- 3- Cliquez sur « **Détail de l'inscription** »
- 4- Cliquez sur « **Relevés de notes** »
- 5- Cliquez sur le symbole « **Doc** » pour télécharger votre RN
- 6- Exemple de RN

UNIVERSITÉ PARIS 8 DES CRÉATIONS

Année 2023-2024

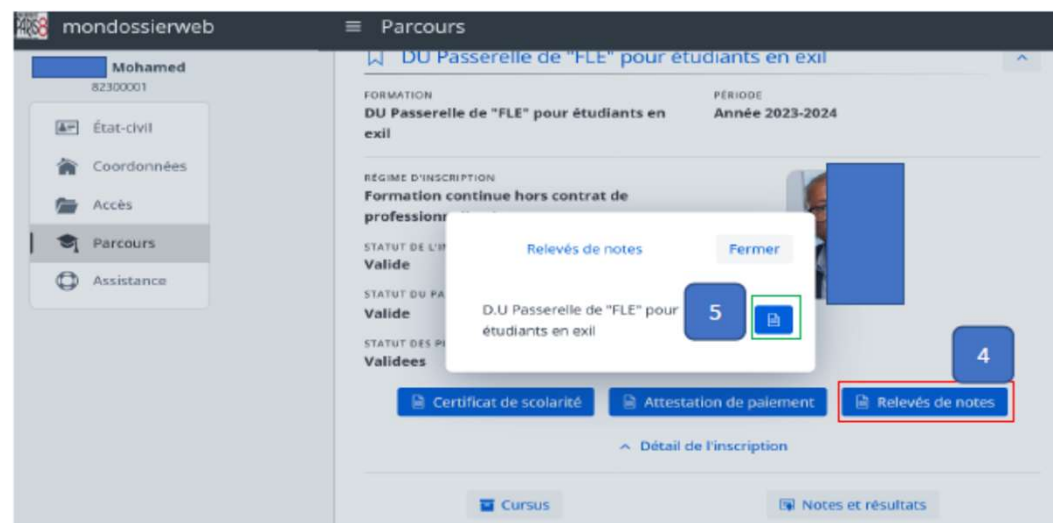
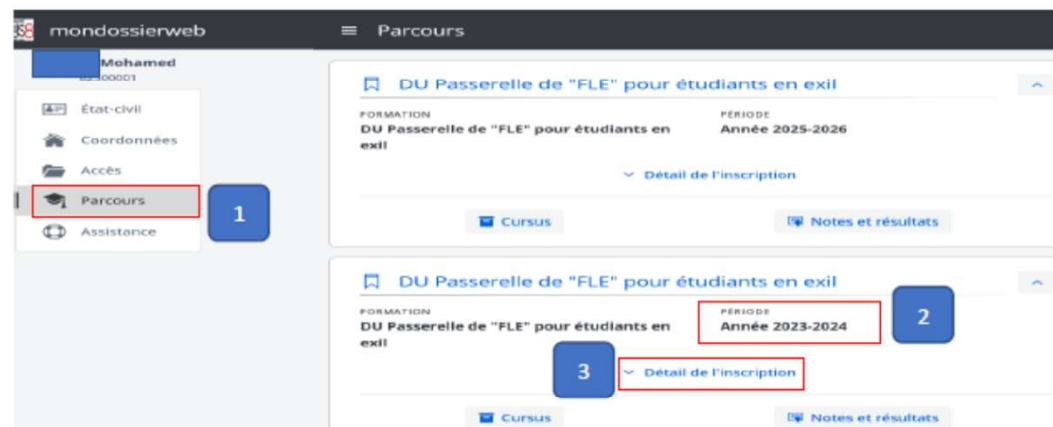
Relevé de notes et de résultats provisoire
DU Passerelle de "FLE" pour étudiants en exil
Évaluations finales

Mohamed - 0 [REDACTED]
N° étudiant : 82300001 / INE : 22338899508

Module	Évaluations finales	
	Note finale	Passage final
Module 1 : Introduction à la linguistique	10/10	Validé
Module 2 : Grammaire de base	10/10	Validé
Module 3 : Compréhension et expression écrite	10/10	Validé
Module 4 : Compréhension et expression orale	10/10	Validé
Module 5 : Culture française	10/10	Validé

Fait le 26/05/2025
Le président de l'Université
Arnaud Latré

Mon Dossier Web : Edition du relevé de notes



Saisie des notes et calcul des moyennes

En fin de semestre,

- les enseignant.es du département, pour chacun de leurs cours, saisissent les moyennes des étudiant.es sur leur interface de l'ENT.
- avant une date limite pour la saisie des moyennes des cours (par ex. le 4 janvier pour le premier semestre et le 17 juin pour le deuxième semestre, ces dates changent chaque année).

Idem pour le rattrapage.

Période & délai de calcul des moyennes

- Quand une moyenne pour un cours est saisie, les moyennes de l'UE correspondante, du semestre ou de l'année ne sont pas calculées ou recalculées automatiquement. On dit que les notes « ne remontent pas ».
- ⇒ Les secrétariats doivent manuellement lancer les calculs des moyennes (donc « faire remonter les notes ») UE par UE, semestre par semestre, niveau par niveau (L1, L2, L3, M1, M2). Cela ne commence que 3 semaines environ après le dernier examen de chaque semestre et session (session 1 et session 2). Et cela prend plusieurs jours.
- En Master: le lancement des calculs a lieu uniquement en fin d'année universitaire (afin que les notes des cours au choix ou pris hors du départements aient toutes été saisies ; sinon, la remontée des notes et le calcul des moyennes sont bloqués).

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME ?

Problème 1 : absence de note pour un cours (alors que les autres étudiant.es du même groupe ont leur note)

→ Vous devez contacter l'enseignant.e en mettant le secrétariat en copie de votre mail.

Problème 2 : incohérence entre une note et le statut

- Situation 1 : pour un cours (EC) vous êtes « ajourné.e » alors que vous avez une note au-dessus de la moyenne (c'est incohérent),

→ vous devez contacter le secrétariat.

- Situation 2 : pour une UE, un semestre ou une année, vous êtes ajourné.e alors que vous pensez avoir validé :

→ il faut attendre que le calcul des moyennes soit lancé (en moyenne 3 semaines après le dernier examen d'un trimestre ou d'une session).

→ après ce délai, ou en cas de RÉELLE URGENCE, contactez le secrétariat.

Téléchargement des relevés de notes

Chaque année universitaire, il y a donc deux sessions.

Quand on ouvre la session 2 dans le logiciel Pégase pour entrer les résultats du « rattrapage », on doit fermer la session 1 (elle est clôturée, on ne peut plus modifier les résultats).

→ Cela « écrase la session 1 ».

→ Vous, de votre côté de l'ENT, vous ne pourrez plus télécharger vos relevés de notes.

Si vous voulez télécharger vos **relevés de notes de la session 1**, vous devez le faire avant sa fermeture, donc avant que ne commencent les rattrapages (la date des rattrapages est annoncée tôt dans l'année).

Si vous souhaitez avoir vos relevés de notes officiels après la fermeture de la session 1, vous devez les demander aux secrétariats.

Les relevés de notes officiels (après la fin de la session 2) sont directement téléchargeable sur l'ENT quelques jours après la tenue du jury. Ils contiennent la signature et le cachet officiels. Ces documents, une fois téléchargés, sont à conserver sans limite de temps.